



## COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2023 à MÉAUTIS

Secrétaire de séance : Maryse LE GOFF

### DÉLIBÉRATION

#### CS 2023/82 Institution et vie politique – Délégation de fonctions – Délégation de fonctions aux vice-présidents

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 16 octobre 2023 à Méautis, sous la présidence de Benoît FIDELIN et du vice-présidence de Pascal MARIE.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 4 octobre 2023 (pour les membres avec voix délibérative) et le 10 octobre 2023 (pour les membres associés) conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

##### *avec voix délibérative*

##### Pour la Région

Valérie LAISNEY (*pouvoir de Florence MAZIER*), Sylvain LETOUZÉ (*pouvoir de Antoine JEAN*), Pascal MARIE, Marianne ROZET, Pierre VOGT

##### Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELET, Hedwige COLLETTE, Benoît FIDELIN, Maryse LE GOFF (*pouvoir de Martine LEMOINE*), Hervé MARIE, Jean MORIN, Patrick THOMINES

##### Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Pierre GUEGAN*), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche – *pouvoir de Mireille DUFOUR*), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin),

##### Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Dominique JEANNE (Néhou), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville), Aurélien MARION (Apperville), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Gérard TAPIN (Marchésieux)

##### *avec voix consultative*

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche), Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture de la Manche), Adrien ALLARD (Sous-Préfet de Bayeux), Olivier CATTIAUX (DDTM de la Manche)

#### ÉTAIENT EXCUSÉS

##### Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Vanessa LANCELOT, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT

##### Pour les conseillers départementaux

Patricia GADY-DUQUESNE, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ

##### Pour les Communautés de Communes

Aurélien GIGAN (CC Coutances Mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)





## MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

### Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

### Pour les membres consultatifs

Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche), Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire) Julien **MINICONI** (Sous-Préfet de Coutances), Isabelle **RAUSS** (Conservatoire du Littoral),

### Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

**Nombre de votants : 29 membres + 6 pouvoirs**  
**Soit un quorum de 35 membres sur 58**

## **CS 2023/82 Institution et vie politique – Délégation de fonctions – Délégation de fonctions aux vice-présidents**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2021/73, du 25 mai 2021, valant refonte des statuts du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin,

Vu les élections qui ont eu lieu en date du 16 octobre 2023 à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes de Méautis, procédant au renouvellement partiel des membres du Bureau suite à la démission de Malika **CHERRIÈRE** (collège de la Région) et de Françoise **LEROSSIGNOL** (collège des départements), puis l'élection du président(e) et des vice-présidents au Bureau qui ont eu lieu en date du 16 octobre 2023 à 19 h,

Chaque vice-président référent assure la coordination des dossiers en lien étroit avec le responsable du pôle (administratif ou technique). Il coordonne une équipe d'élus se répartissant les principales thématiques du Parc, le portage et le suivi de certains dossiers spécifiques. Ces délégations de fonction seront attribuées aux élus lors d'une prochaine réunion institutionnelle.

En cas d'absence ou d'empêchement de la/du Président(e), la charge du bon fonctionnement du Syndicat mixte incombe aux Vice-Présidents au regard de leurs délégations de fonctions, pour la signature de tous les documents comptables relatifs à l'exécution du budget, de toutes les pièces relatives aux opérations en cours, toutes copies ou certifications de documents se rapportant à la gestion courante de la structure.

Chaque vice-président perçoit à ce titre des indemnités de fonction.

### Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** que chaque vice-président dispose d'une délégation de fonction
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents afférents.

**ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme  
Transmis en préfecture le 25 octobre 2023

Benoît **FIDELIN**,  
Président du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN  
3 Villages - 50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Apposé en préfecture  
050-255902552-20231016-DELIB\_CS2023\_82-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2023  
Date de réception préfecture : 25/10/2023  
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr